

Paris, le 10 décembre 2025

L'UNSA était représentée par Jérôme CHAUR, Franck GARRIGUES, Géraldine FABIoux, Manuel DEVEAUD, Nicolas MARTEL et Gwendoline PROSPER.

Introduction

Les élections professionnelles 2026 sont prévues du 3 au 10 décembre 2026. Elles permettront de renouveler les représentants du personnel au sein des instances de dialogue social (CSA, CAP, CCP, CNECA). Le **système de vote (SyVe)** sera porté par la société Voxali.

Calendrier :

- 1er semestre 2026 :
 - Tests et audits (architecture, code, test intrusion),
 - Élection test fin avril. 5 000 électeurs sur une durée d'une semaine. Les structures qui feront l'élection test seront choisies fin février.
- **Septembre-novembre 2026** : Formation des acteurs, intégration des données, cérémonies de scellement.
- **Scrutin** : 3-10 décembre 2026 : Période de vote.
- **10 décembre 2026** : Dépouillement et proclamation des résultats.
- **Fin décembre** : Archivage et sauvegarde des urnes, listes d'émargement etc. pendant minimum 2 ans sauf contentieux.

A ce jour, le planning prévu est tenu sans difficultés

Enjeux de cybersécurité

La sécurité du SyVE constitue une priorité. Les risques majeurs (indisponibilité, altération des données ou usurpation d'identité) sont systématiquement analysés. Pour y répondre, des audits réguliers et des tests d'intrusion seront réalisés, tandis que le chiffrement des données et une traçabilité respectueuse de l'anonymat seront garantis. Une procédure sécurisée encadre également la transmission des codes de vote, notamment via l'ENSAP et le réassortiment.

Deux prestataires spécialisés interviennent pour renforcer ce dispositif. **Ernst and Young** apporte une expertise indépendante, validant la conformité du système aux exigences réglementaires à travers des audits techniques (architecture, code source, tests d'intrusion). **Néosoft**, quant à elle, évalue les risques cybersécurité selon la méthodologie EBIOS Risk Manager de l'ANSSI, identifiant les vulnérabilités potentielles (disponibilité, confidentialité, intégrité) et proposant des mesures correctives pour un scrutin à la fois sécurisé et conforme.

Cartographie des instances répartition genrée et mise en qualité des données

La cartographie des instances a été revue avec une suppression des CRIC et une intégration de la CNECA au vote électronique.

Le nombre d'instances : 85 instances ministère et 49 instances opérateurs (ASP, FAM, INAO etc..).

Sur les **CRIC** (Commission Régionale d'Information et de Concertation), l'UNSA s'est positionné pour leur maintien car c'est une instance où les agents en DDI rencontrent l'autorité régionale qui est en charge des moyens de fonctionnement, moyen en ETP, formations et faire remonter les difficultés départementales sur les missions. A défaut, il faut que le CSA SD aborde les sujets discutés en CRIC.

La parité sur les listes de candidats est un prérequis sauf pour les élections sur sigles. Les effectifs genrés, appréciés au 1er janvier 2026 doivent être publiés avant le 3 juin 2026. Une photographie sera présentée le 3 avril.

Mise en qualité des données :

Actuellement, chaque agent est invité à confirmer ses coordonnées personnelles et l'utilisation d'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public) d'ici fin janvier.

L'UNSA est intervenu pour alerter sur l'impossibilité des agents en PNA de mettre en qualité leur données personnelles. L'UNSA a demandé d'éviter de faire des relances tant que la possibilité pour les agents de pouvoir s'y connecter soit possible.

En réponse l'administration, précise que le problème est en expertise au service du numérique. Afin, d'aider à identifier le problème, chaque agent est invité à faire des captures d'écrans et décrire leurs difficultés. En février, un point sera fait pour quantifier la mise en qualité. Des solutions alternatives seront alors proposées pour les agents n'ayant pas pu réaliser la vérification.

Modalités de votes pour les agents

- **Identification** : Chaque électeur utilisera son adresse mail professionnelle et un mot de passe choisi lors de l'enrôlement.
- **Code de vote** : Transmis via une notice de vote déposée sur l'espace ENSAP personnel de l'agent, avec des procédures de récupération sécurisées.
- **Vote** : Accessible via un portail dédié, avec une assistance technique disponible en cas de besoin.

Rôle des organisations syndicales et de l'administration

Les organisations syndicales sont associées à toutes les étapes, de la mise en place de la solution de vote et audits, définition des listes de candidats jusqu'à la validation des résultats. L'administration garantit la transparence, la sécurité et l'équité du processus.

Module de gestion des candidatures

Le module de gestion des candidatures pour les élections professionnelles 2026 offre aux organisations syndicales la possibilité de déposer, modifier et valider leurs listes de candidats. Ce système, distinct du SyVE, s'articule autour de trois profils utilisateurs : le **délégué de liste** (création, modification, suppression et dépôt des candidatures), le **délégué suppléant** (mêmes droits sous réserve de justification), et l'**opérateur OS** (saisie et modification uniquement, sans droit de suppression ou de dépôt). Une fois validées par l'administration, les listes de candidats sont intégrées au système de vote, assurant ainsi une association transparente et traçable entre chaque scrutin et ses candidatures, conformément aux exigences réglementaires.

Les professions de foi, désormais facultatives et dissociées des candidatures, pourront être déposées directement dans le système d'information dédié aux candidatures.

Perspectives et prochaines étapes

Les prochains mois seront consacrés à la finalisation des tests, à la formation des acteurs dont les organisations syndicales, et à la communication auprès des agents.